



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alerte ! MEE en déshérence

Le SNESUP-FSU alerte solennellement sur la situation dans laquelle se retrouvent de nombreux parcours de Master Enseignement et Éducation (MEE) second degré, actuellement fragilisés, voire menacés de disparaître.

Depuis des mois, nous tirons la sonnette d'alarme sur les conditions de la mise en œuvre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignant-es et CPE : les affectations des lauréat-es, qui « descendent » du ministère, confirment nos pires prévisions et les incertitudes qui règnent sur les ouvertures de formations mettent les équipes dans des situations très difficiles.

À Créteil, Lille, Toulouse, en Martinique, etc., des formations MEE rencontrent de graves difficultés de recrutement voire sont menacées de « non-ouverture » en 2026-2027, faute d'un nombre suffisant de lauréat-es affecté-es dans l'académie ou faute d'ouverture des parcours aux non-lauréat-es dans les INSPÉ. Dans certains cas, alors que les capacités d'accueil fixées initialement ne sont pas atteintes, l'accès des non-lauréat-es aux formations se voit très réduit quand il n'est pas empêché, par exemple avec des conditions restrictives de présence aux épreuves du concours, ou l'absence de mise en ligne des parcours MEE sur Campus France pour les étudiant-es étranger-es. Avec les incertitudes de la réforme et des viviers de recrutement restreints pour les parcours MEE 2^d degré (alors qu'ils ne l'étaient pas pour les masters MEEF 2^d degré), le nombre de candidatures et d'étudiant-es qui valident leur choix dans les parcours MEE 2^d degré est mécaniquement plus faible.

Des évolutions commencent toutefois à être obtenues localement. Ainsi, certaines universités ouvrent des recrutements complémentaires permettant d'accueillir des étudiant-es non lauréat-es, y compris lorsqu'ils ou elles n'étaient pas candidat-es aux concours, et parfois en dehors de la plateforme MonMaster. Ces initiatives montrent qu'il est possible d'agir pour préserver les formations et répondre aux aspirations des étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'encadrement éducatif.

Le SNESUP-FSU demande que les équipes de formation disposent partout des marges de manœuvre nécessaires pour élargir le recrutement afin de :

- constituer des promotions viables ;
- répondre aux besoins des étudiant-es qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de l'encadrement éducatif ;
- consolider dans chaque académie l'offre de formation et la stabilité des équipes éducatives.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous demandons que l'ouverture aux étudiant-es non lauréat-es des concours ou qui souhaitent s'engager dans les métiers de l'enseignement et de l'encadrement éducatif sans s'être présenté-es aux concours, soit assurée dans tous les INSPÉ sous la forme d'un parcours diplômant de niveau master leur permettant de construire un projet professionnel cohérent dans le champ de l'enseignement et de la formation.

Nous demandons que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche fournisse réellement les moyens pour soutenir ces ouvertures en ne se défaussant pas, comme à l'accoutumée, sur l'autonomie des établissements. C'est le droit à la poursuite d'études et la cohérence des parcours de formation des enseignant-es et CPE au sein des INSPÉ qui sont en jeu !

Paris, le 16 juillet 2026